FICHE PRODUIT

RELATIVE AUX QUALITÉS ET CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

ENSEMBLE, VIVONS ENGAGÉS

La loi AGEC n°2020-105 du 10 février 2020 ou « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » demande d'informer les consommateurs sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits qu'ils achètent. Ces informations concernent la recyclabilité, la présence de matière recyclée, la possibilité de réemploi, la présence de substances consiédérées comme dangereuses ou encore le pays de fabrication pour les produits textiles.

Colorade

	Emballage					Produit
	Substances dangereuses ou perturbateurs endocriniens (PE)	Incorporation de matière recyclée	Recyclabilité	Possibilité de réemploi	Primes et pénalités (éco-modulations)	Substances dangereuses ou perturbateurs endocriniens (PE)
Gel lavant mains, corps & cheveux						
Gel lavant mains, corps & cheveux	Non	Emballage comportant au moins 50% de matière recyclée	Emballage majoritairement recyclable	Emballage rechargeable	Prime : emballage recyclé	Non
Cocktail de berlingots en bocal - unidoses	Non	Non	Bocal : entièrement recyclable couvercle : entièrement recyclable	Emballage rechargeable	Non	Non
Recharge cocktail - unidoses	Non	Non	Emballage majoritairement recyclable	Non	Non	Non
Éco-recharge gel lavant mains, corps & cheveux						
Éco-recharge gel lavant - 500 ml	Non	Non	Emballage majoritairement recyclable	Non	Non	Non
Déodorant roll-on						
Déodorant roll-on - 50 ml	Non	Non	Emballage non recyclable	Non	Non	Non
Accessoires						
Fleur de massage	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non concerné
Éponge	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non concerné
Trousse	Non	Non	Emballage majoritairement recyclable	Non	Non	Non concerné

FR DOCUMENT TRIER

Si vous imprimez ce document, pensez à le trier !